

**DIRECTIVES POUR L'INSCRIPTION DES EQUIPES ET DES ARBITRES AUX
CHAMPIONNATS ET A LA COUPE JURA-SEELAND 2026-2027**

1. Les **inscriptions** de toutes les équipes, **actives et juniors**, aux compétitions 2026-2027, doivent être effectuées du jeudi 21 mai 2026 au lundi 25 mai 2026 à minuit. Les inscriptions se font en ligne dans Volley Manager. En principe, les équipes qui existaient déjà lors du précédent championnat réapparaissent d'office dans Volley Manager. Vérifiez que c'est bien le cas et que les indications sont correctes. Il faut annoncer les nouvelles équipes. Il ne sera en principe pas accordé de prolongation du délai d'inscription. Au besoin, en faire la demande motivée, avant le 15 mai 2026, à info@svrjs.ch.

2. Chaque club est tenu de fournir des **informations précises et exactes** le concernant. Notamment un **administrateur principal de Volley Manager** où seront envoyés les courriers officiels.
Chaque club a l'obligation d'annoncer un-e **unique responsable du calendrier, seul-e habilité.e à planifier les matches**.
Les changements d'adresses postales et électroniques sont à effectuer spontanément et sans délai, directement par le club, dans Volley Manager. Un retard ou la non-réception d'une information/directive/convocation causé par une adresse incorrecte ne constitue pas une excuse pour un délai non-tenu.
Adresser toute demande particulière à info@svrjs.ch.

3. Les **modes de championnat 2026-2027** seront établis par le comité SVRJS, compétent pour les édicter, en fonction des inscriptions et des promotions-relégations. Ils seront présentés avec le calendrier provisoire début juin, ainsi qu'à l'assemblée des délégués de SVRJS le 19 juin 2026.
En **H2, H3 et H4**, les championnats interrégionaux SVRJS-SVRN sont reconduits. Il est possible que d'autres championnats interrégionaux SVRJS-SVRN soient introduits.
La planification des matches se fera selon les exigences du RCO SVRJS dans Volley Manager dans le courant du mois de juin. Des directives spécifiques seront éditées. Le championnat SVRJS débutera le 11 septembre 2026 et se terminera le 2 avril 2027.

4. Les championnats **U14-1 filles et garçons** qui donnent accès, pour le champion et evtl le 2^e, aux finales suisses (= U14-1) se déroulent sous forme de « tournois à 3 » réunissant 3 équipes (= 2 matches en 2 sets gagnants et un arbitrage par équipe). Perspective de 6-9 micro-tournois par équipe sur toute la saison. Les **inscriptions** sont enregistrées jusqu'au **25 mai 2026** également.

Pour les clubs qui annoncent une ou plusieurs équipes U14-1, il faut prévoir dans vos planifications de salles d'organiser 2-3 micro-tournois par équipe, le samedi ou le dimanche matin, de 10h00 à 13h00 environ. Les micro-tournois seront attribués par la responsable des compétitions. Une catégorie **U14-2**, pour les plus débutants, est prévue lors des tournois Kids Volley. L'inscription pour les tournois Kids Volley se fera courant août 2026. Les dates des tournois Kids Volley – U14-2 seront transmises avant la planification des compétitions (début juin).

5. Les championnats **juniors garçons HU16 et HU18** se déroulent sous la forme de tournois interrégionaux organisés par la région Berne/Soleure ou d'autres régions. Le délai d'inscription des équipes juniors garçons est identique au délai général du 25 mai 2026. Les dates des tournois seront arrêtées d'ici à la publication du calendrier provisoire.

6. Il est possible d'inscrire des équipes juniors U18, U20 et U23 dans les catégories actives H3, H4, D3, D4 et D5 (principe des **équipes juniors intégrées**, article 19 du RCO SVRJS). Les clubs auront dû annoncer leur intention d'inscrire une ou plusieurs équipes juniors intégrées jusqu'à la fin du championnat précédent, puis devront confirmer et justifier leur demande, en garantissant qu'ils remplissent toutes les conditions d'inscription.

L'inscription formelle se fait jusqu'au 25 mai 2026. Les clubs doivent impérativement communiquer dans le délai prescrit à info@svrjs.ch dans quelle ligue active ils souhaitent intégrer cette/ces équipe(s).

Les équipes U16 ne peuvent pas être intégrées dans une ligue active, mais seulement dans une ligue junior U23, U20 ou U18.

Les équipes juniors intégrées pourront accéder aux tours pour le titre et être sacrées championnes de catégorie, mais elles ne pourront être ni promues, ni reléguées. Elles sont sorties des classements pour établir les promotions-relégations.

Toute équipe intégrée devra **se plier aux conditions de la ligue intégrée**. Même s'il s'agit d'une équipe junior, il faut que tous ses membres aient une licence LR, conforme à la ligue active. Les membres de l'équipe intégrée ne pourront pas jouer dans une autre équipe du club ou d'un autre club dans la même ligue. Les membres de l'équipe intégrée seront soumis à la règle des « deux ligues actives » pour les juniors. L'équipe junior intégrée devra fournir un quota d'arbitrage comparable aux autres équipes de la ligue concernée.

Le comité SVRJS est compétent pour déterminer dans quelle ligue active une équipe junior peut être intégrée.

Le titre de champion régional junior sera attribué sur la base du championnat régional régulier (donc à l'exclusion des équipes juniors intégrées).

7. Un club qui entend inscrire une nouvelle équipe active doit le faire en 5e ligue chez les dames, en 4e ligue chez les messieurs. Toute demande d'inscription d'équipe ou de demande de retrait d'équipe doit s'effectuer dans Volley Manager dans les délais prescrits.

8. Pour la saison 2026-2027, les catégories juniors sont les suivantes pour les filles et les garçons : **U23** : juniors né(e)s en 2005 et après ; **U20** : 2008 et après ; **U18** : 2010 et après ; **U16** : 2012 et après ; **U14** : 2014 et après.
Une demande de **dérogation** pour les équipes U16 filles mixte (maximum 2 garçons sur le terrain !) et M16 garçons mixte (maximum 2 filles sur le terrain !) devra être **faite avant les inscriptions des équipes**. Aucune dérogation ne sera accordée passé le délai d'inscription du 25 mai 2026.
Un club peut inscrire des équipes juniors U16, U18, U20 et U23 au **tournoi qualificatif pour accéder au championnat suisse** jusqu'au 20 septembre 2026 (inscriptions dans Volley Manager, comme pour toute inscription d'équipe). Elles n'ont pas l'obligation de participer aux championnats « réguliers ». Une/un junior ne peut jouer que dans une équipe lors du tournoi de qualifications.
Le tournoi qualificatif junior pour le championnat suisse est prévu en principe **entre fin octobre et mi-novembre 2026**. Les clubs candidats à l'organisation du tournoi qualificatif doivent s'annoncer jusqu'au 25 mai 2026. Les équipes premières des tournois qualificatifs juniors sont inscrites aux championnats suisses et tenues d'y participer.

9. La **Coupe Jura-Seeland** est une compétition officielle à laquelle les clubs sont tenus de participer. Dès qu'un club inscrit une équipe masculine ou féminine au championnat régulier, son inscription à la coupe Jura-Seeland est automatique. En cas de renoncement, il convient de le justifier et d'en informer, par écrit, la responsable des compétitions, à info@svrjs.ch. Un club ne peut inscrire qu'une seule équipe par genre.
Les demi-finales et finales de la Coupe Jura-Seeland 2026-2027 dames et messieurs, ainsi que la cérémonie des champions 2026-2027, auront lieu le **dimanche 4 avril 2027**. Les clubs candidats à l'organisation de cette manifestation enverront un dossier de candidature à info@svrjs.ch jusqu'au 25 mai 2026. Le comité SVRJS attribuera la manifestation au travers d'un mandat de 2 ans.

10. Besoin de **quotas d'arbitrage**. Conformément au RCO SVRJS, les inscriptions d'équipes ne sont validées que si le club remplit les exigences en quotas d'arbitrage nécessaires.
Elles s'établissent ainsi :

- équipes de LNA (matches à 2 juges de lignes) = **1 quota**
- équipes de D1, D2, H1, H2 (matches à 2 arbitres) = **1 quota**
- équipes de D3, H3, D4, H4, D5, juniors filles DU23 (sauf si tournois) et DU20 (matches avec un seul arbitre) = **½ quota**
- équipes filles DU18 = **¼ de quota**.

Un quota représente entre 20 et 24 matchs à arbitrer durant la saison.

Pour promouvoir la pratique du volley chez les plus jeunes et chez les garçons, les équipes DU16 filles, HU16, HU18, HU20 et HU23 garçons sont dispensées de fournir une part de quota d'arbitrage.

Les équipes juniors qui participent au tournoi qualificatif pour le championnat suisse sont dispensées de fournir une part de quota d'arbitrage.

Les **clubs qui organisent des compétitions nationales** sous forme de tournoi ou de matchs multiples devront fournir au moins l'équivalent de 25% des arbitrages de la compétition (par exemple, pour un tour du championnat suisse junior avec 14 matches à 2 arbitres, le club organisateur doit assurer au moins 7 arbitrages, en plus de ses quotas pour les compétitions ordinaires).

Les **nouveaux clubs** qui inscrivent une ou des équipes pour la première fois ne sont pas tenus de fournir de quota d'arbitrage la première saison.

Au cas où un club ne remplit pas les conditions d'annonce de quotas d'arbitrage, il peut voir une ou plusieurs de ses équipes exclue(s) du championnat 2026-2027 ou se voir amendé pour manque de quotas (cf Règlement des indemnités).

11. **L'inscription des arbitres** pour la saison 2026-2027 s'effectue dans Volley Manager jusqu'au **25 mai 2026**.

Selon le RCO SVRJS, un arbitre pourra arbitrer pour 2 clubs au plus.

Les clubs sont responsables des arbitrages qu'ils doivent effectuer. Ils doivent notamment s'assurer que leurs arbitres ont reçu suffisamment de convocations et qu'ils arbitrent effectivement, collectivement, suffisamment de matches. La convocatrice avertira les clubs si leur situation est très problématique avant Noël.

En cas de doutes, de question ou d'insuffisances, ils s'adresseront à la convocatrice des arbitres.